



Lors du groupe de travail de relecture global des décisions prises en matière de Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité, l'administration a finalement annoncé qu'elle renonçait « pour les mois qui viennent » à imposer un délai de séjour de 5 ans maximum sur poste aux chargés d'enseignement de l'ENFiP.

Cette victoire est à mettre à l'actif des personnels de l'ENFiP qui ont massivement signé une pétition pour dénoncer cette mesure injuste.

Les collègues de l'ENFiP restent mobilisés. Des HMI vont se dérouler dans les établissements dès demain pour informer les collègues et décider des suites à donner à leur mouvement.

Cette victoire qui en appelle d'autres est à mettre à l'actif des collègues soutenus par leurs organisations syndicales.

Public: [Infos / actions](#)
[Carrières-Règles de gestion](#)
[Lignes Directrices de Gestion](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank